

LES AMIS DE LA SEYNE ANCIENNE ET MODERNE

présentent

ISSN = 0758- 1564

LA SEYNE S/NER

LE FILET

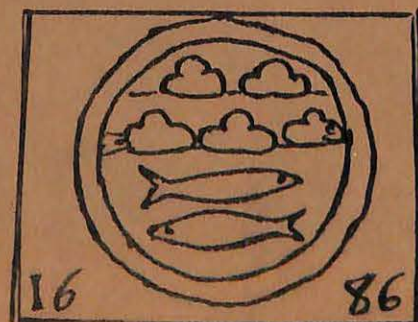


DU PÊCHEUR

PUBLICATION Trimestrielle

C.P.P.A.P n° 66 236

PRIX du N° /: 5 Francs.



Sommaire

PAGE	I	- <u>EDITORIAL</u> -	Marthe BAUDESSEAU
-	2	- <u>LA PAGE DU LECTEUR</u> -	
		" Une Lectrice nous écrit "	Mme REMBADO
	3 à 7	- <u>NOS CONFERENCES</u> -	
		" Les reines du Félibrige "	Hélène FONTAN
		" Egérie de Benjamin Constant "	Jacqueline BRUGEROLLE
		" Mémoires et Récits "	Etienne JOUVENCEAU
-	8 à II	- <u>LA PROVENCE DE GIONO</u> -	Etienne COLONNA
-	12	- " <u>ORDONNANCE DU ROY</u> "	ancien Document
-	13 à 17	- <u>LES ARMOIERIES DE LA SEYNE</u> -	Louis BAUDOIN
-	18	- <u>ARRET DU PARLEMENT</u> --	Document Ancien
-	19-20	- <u>POEMES</u> -	
		" Les Blés d'Or "	Marie-Rose DUPORT
		" l'âme n'a pas de ride "	Any ISSALENE-BAUER
-	21 à 23	- <u>SORTIE DE PRINTEMPS</u> -	Marthe BAUDESSEAU
-	24 à 27	- <u>EN LENGO NOSTRO</u> -	
-	28	- <u>PETITE DOCUMENTATION</u> -	
		- <u>Origine des deux FRERES</u> "	R. DULOR
		- " <u>A la Cado ben caudo</u> " }	Texte de LETUAIRE
-	29	- <u>NOS COMMUNIQUES</u> -	
-	30	- <u>ILLUSTRATION</u> -	Mr A.B.
-	31	- <u>SOUVENIR D'UN VIEUX SEYNOIS</u> -	A.B. Membre de la Sté.
-	32 à 34	- <u>CHANSON</u> - " <u>Mes SABLETTES</u> "	Jules GENNAI
		<u>Musique et Paroles</u>	J.C.RICHARD.

<u>PRSEIDENTE DE LA SOCIETE</u>	:	Fernande NEAUD.
<u>DIRECTRICE DE LA PUBLICATION</u>	:	Marie-Magdeleine GEORGES
<u>REDACTRICE EN CHEF-DECORATRICE</u> :		Marthe BAUDESSEAU.

EDITORIAL.

L'année scolaire se termine et pour les "AMIS de LA SEYNE", le cycle 85/86, clôt ses conférences.

Depuis Octobre 85, chaque mois nous nous retrouvions réunis à la Salle Apollinaire, mise gracieusement à notre disposition PAR L'Office Municipal, et, nous nous évadions....hors de nos problèmes quotidiens, pour écouter les différents conférenciers.

Parmi ces-derniers, certains nous ont charmés et captivés par le choix de leur " sujet traité "; d'autres nous ont fait découvrir, grâce à la projection de diapositives des sites inconnus, accompagnée de commentaires très explicites, si bien, que nous nous sentions propulsés à des milliers de kilomètres....tout en restant assis dans nos fauteuils !

Des monuments, des chefs-d'oeuvre architecturaux ont défilé sous nos yeux et sont ainsi restés gravés en nous;

Malheureusement, l'hiver n'a pas permis à tout le monde d'être présent à chacune de nos invitations; rhumes, bronchites; ont touché beaucoup d'entre-nous qui se sont contentés de lire le "FILET DU PECHEUR" pour un compte-rendu de nos Conférences et rester en contact avec la Société.

Maintenant, nous allons nous séparer pour 3 mois : les uns quitteront la ville, pour chercher calme et fraîcheur, loin du bord de mer envahi par les estivants... D'autres, vont recevoir leur famille ou même des amis; alors, je souhaite que pour ceux-là, LA SEYNE devienne un lieu touristique, avec visite de musées, promenades pédestres dans nos coins splendides, où ils découvriront la végétation méditerranéenne... ou tout au moins ce qu'il en reste ! et puis, des sites magnifiques, qu'ils sauront, je l'espère, fixer sur la pellicule..!

Enfin, ceux qui vont partir en " touristes privilégiés" vers d'autres lieux, qu'ils nous ramènent des souvenirs, des anecdotes et, pourquoi pas des recettes culinaires..pour les amateurs de " bonne chère "...!

Alors ,BONNES VACANCES à Tous, AMIS DE LA SEYNE
et rendez-vous en Octobre prochain!

Marthe BAUDESSEAU.

LA PAGE DU LECTEUR

UNE LECTRICE NOUS ECRIT

C'est le premier numéro du "Filet du Pêcheur" que je reçois. J'en suis émerveillée.

Je fais partie de la génération des ANCIENS de La Seyne, et Dieu sait, si j'aime ma ville où je suis depuis Mai 1940.

Quelle belle et douloureuse époque. Je venais de me marier avec Ferdinand REMBADO. Un "vrai" Seynois.

Les personnes de mon âge, se rappelleront de Lui, dans le rôle du "Meunier", qu'il tenait dans la Pastorale Maurel. De son allure naturelle, sur scène, et de son admirable et fascinante voix.

Il animait les concours de chansonnettes et de romances des Fêtes de La Seyne. Et, si, à cette époque, je n'aimais pas qu'il se produise en public, aujourd'hui, je le vois différemment, et, c'est presque avec un petit orgueil personnel que j'évoque sa mémoire.

Parmi ses chansons préférées, "Mireille, siés la plus poulido" "Cigalounette"- "Sur les bancs du Prado"; - son grand succès: "Derrière les volets..." et beaucoup d'autres...

Les chansons de l'époque étaient de vrais romans et la Musique était sentimentale...

La vie passe vite...elle est faite de souvenirs heureux et malheureux.

Essayons de rappeler les BONS.

MERCI, à l'équipe des "AMIS DE LA SEYNE".

Madame REMBADO Isabelle

Le "Rivoli "

Avenue Général Carmille

LA SEYNE S/MER

~ Nos Conférences ~

17 MARS 1985 :

Hélène FONTAN-Membre de l'Académie du VAR.

Evoque "LES REINES DU FELIBRIGE"

Malgré son grand âge, le Félibrige est encore peu connu, et même ignoré, de bien des provençaux qui ne participent pas à son oeuvre.

Voici pourquoi, Madame FONTAN, avant d'aborder le sujet de sa conférence, tint à faire un bref historique de ce mouvement créé le 21 Mai 1854, près d'Avignon, par sept jeunes gens bien décidés à faire revivre la Langue Provençale qui sombrait dans le " patois " sans qu'on y prenne garde.

Ces fondateurs du FELIBRIGE, dont il convient de rappeler les noms, sont : AUBANEL, BRUNET, GIERA, MATHIEU, TAVAN, ROUMANILLE et MISTRAL, dont nul n'ignore qu'il est l'auteur de "MIREILLE"...

Avec la même foi, ces premiers félibres jusqu'à ceux de nos jours, célèbrent chaque année, celle qui devint leur patronne SAINTE ESTELLE, tout simplement parce que la fête de celle-ci tombait le jour même où, les sept poètes prirent cette grave décision de renouer, entre autres, avec les traditions et, se déclarant les descendants des TROUBADOURS, d'organiser des concours littéraires... et parmi ceux-ci : "Les grands Jeux Floraux septennaux" qui donneraient au lauréat du Prix de Poésie, l'honneur de choisir une REINE laquelle, durant sept ans, aurait le prestige de présider, auprès des Dignitaires de l'Association, toutes leurs solennités.

Et, cela au sein d'un "Empire " qui va des Alpes à l'Océan et de la Loire à la Méditerranée, là où l'on parle en Provençal ou en Langue d'Oc.

Or, le choix ne consiste pas à désigner une "Reine de Beauté", au rôle bien éphémère...

La Reine du FELIBRIGE devra laisser à tout jamais son nom gravé dans l'action félibréenne. Elle n'est pas obligatoirement une jeune fille lorsqu'Elle débute son septennat. Elle peut être mariée et maman et, jusqu'à la fin de ses jours, elle restera auréolée de son titre.

Etant donné le temps imparti pour une conférence, Madame Fontan avait choisi de parler des reines depuis les premiers Grands Jeux Floraux en 1878, jusqu'à ceux de 1913, les derniers auxquels assista MISTRAL décédé le 25 Mars 1914.

Six reines se succédèrent pendant cette période:

- La première fut MADAME MISTRAL, au cours des Fêtes qui se déroulèrent à MONTPELLIER en 1878.
- Sept ans plus tard, en 1885, c'est à HYERES que le Lauréat du Prix de Poésie désigna la deuxième Reine, THERESE, la fille du grand poète avignonnais ROUMANILLE.

En 1892, LA SAINTE ESTELLE eut lieu aux BAUX, lors des Grands Jeux Floraux septennaux, la reine choisie fut MARIE GERARD elle aussi fille du poète et plus tard épouse du poète Joachim GASQUET. Marie GERARD, connue en littérature sous le nom de son mari a écrit des oeuvres délicieuses. L'on ne se lasse pas de relire "Une Enfance provençale"...

Et nous voilà en 1899[!] Les Fêtes du Félibrige et les Grands Jeux Septennaux eurent lieu en ARLES. Le choix du Lauréat se porta sur Marie-Thérèse de CHEVIGNE, descendante par sa mère de l'illustrissime LAURE de NOVES.

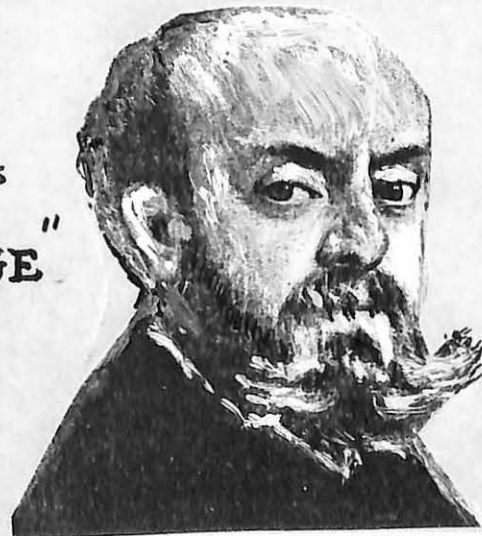
- Lui succèdera en 1906, Magali de BARONCELLI à la Sainte Estelle de CETE... et après sept ans de gloire reinale, elle en cédera le flambeau à une limousine, Margarido PRIOLO; un an avant le décès de Frédéric MISTRAL en 1914.

Madame FONTAN nous a parlé de ces Reines avec une profonde connaissance de son sujet, précisant qu'elles appartenaient toutes-[et il en est de même de nos jours]- à la Grande Famille qu'est le FELIBRIGE; qu'elles sont connues des Lauréats- qui parfois sont des Lauréates - et que le choix n'en est jamais fait à la légère.

Et, pour conclure, Madame Fontan a rendu aussi hommage à ces poètes sensibles à la culture provençale qui ont certes l'honneur, mais aussi la tâche bien délicate de désigner "LA REINE"



deux
Fondateurs
du
"FÉLIBRIGE"



Né en Avignon d'une ancienne famille d'imprimeurs Théodore Aubanel (1829-1886) se lia de bonne heure avec Mistral et Roumanille

faut citer Roumanille (1818-1891) qui fut non seulement par son âge et son activité décisive le père du Félibrige.

14 AVRIL 1986 : " Une Madame de Sévigné Méconnue "

- Isabelle de Charrière, égérie de Benjamin CONSTANT-

Par Jacqueline BRUGEROLLE.

Quand on parle de Benjamin Constant, on pense tout de suite aux égéries successives que furent pour Lui, Juliette Récamier et Germaine de Staël. Pourtant, avant ces deux dernières, alors qu'il avait tout juste 20 ans, il brûla pour Isabelle de Charrière, qui en avait 47, et ne put se passer d'Elle pendant 8 ans.

C'est cette première égérie que madame Brugerolle, (dont la fille est la fondatrice du " Festival de Provence " qui va fêter son 20ème anniversaire cet été) est venue faire revivre, pour les " AMIS de La SEYNE ", dont l'éclectisme dans le choix des conférences n'est plus à souligner. Et, il est vrai qu'Isabelle de Charrière mérite d'être mieux connue: Hollandaise d'origine, donc protestante, (son nom de jeune fille est si compliqué à écrire ... que je ne m'y hasarde pas!), mais de culture profondément française, elle commença par être une ravissante jeune fille, qu'on surnomma " BELLE ", qui sut de bonne heure transgresser les tabous féminins de la " haute société " : elle choisit la liberté de langage, la liberté des relations entre hommes et femmes, et ne craignit pas à 18 ans, de nouer une correspondance amicale avec un baron Français, correspondance qui dura 10 ans. Plus tard, elle épousera un noble suisse, qui la conduisit à Paris où elle connut Benjamin Constant, qui n'était pas un Don Juan, mais un esprit excessivement brillant. Et ils vécurent dans la même maison, étudièrent ensemble; elle le prépara aux idées " démocratiques ". Elle le lâchera au bout de 8 ans quand Germaine de Staël tendra à la supplanter. Elle s'éteindra en 1805. Cette femme, en résumé, eut 3 génies : celui de l'amitié tout court, celui de l'amitié amoureuse et celui de la plume. Adorée de tous ses amis, on a dit qu'elle aurait réchauffé un cœur de lapin! Quant à Sainte-Beuve, il a déclaré, lui : " Elle a écrit dans la plus pure langue de Versailles ". N'est-ce pas un éloge de choix !

[Madame Brugerolle s'est associée doublement pour conclure d'un mot de Benjamin Constant ,

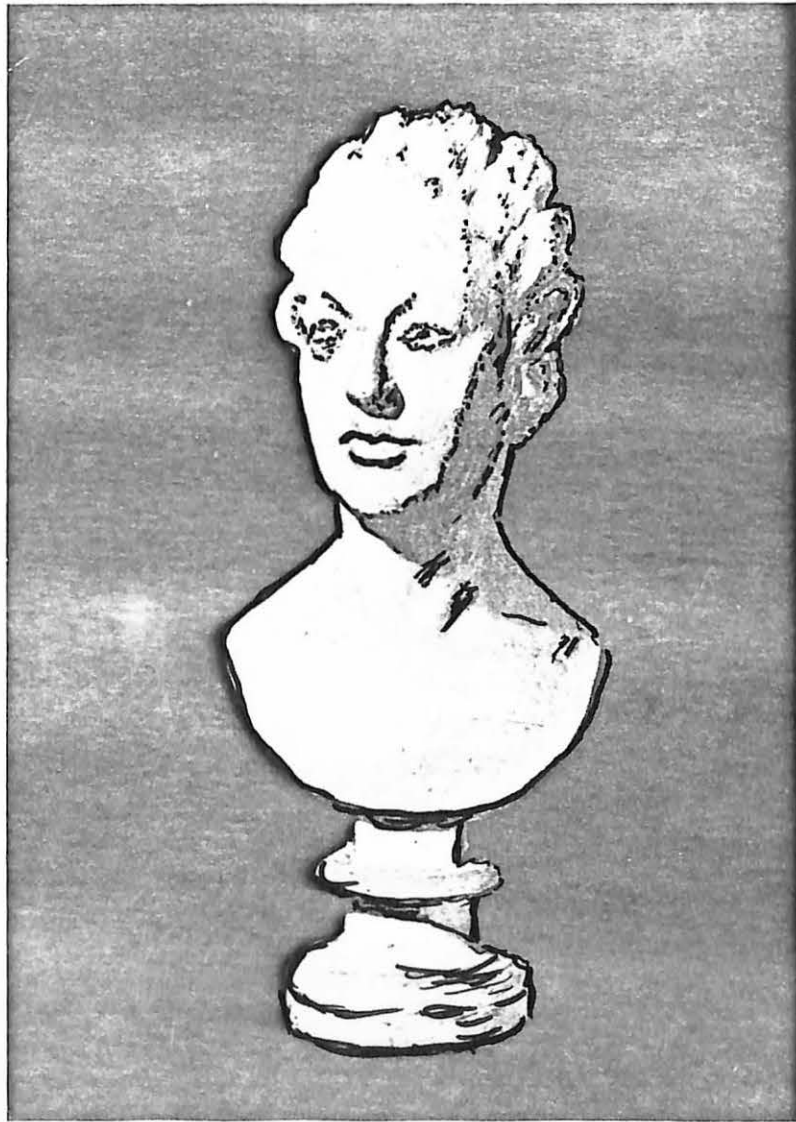
" Si comme, je le pense, on se rencontre dans l'autre monde, Madame de Charrière est l'une des personnes que j'y chercherai avec plus le d'empressement! ".]

Il faut savoir gré à Madame Brugerolle d'avoir sauvé de l'oubli une si attachante personnalité. D'autant plus, qu'elle a su le faire avec un réel talent de conteur, et qu'elle tient son auditoire sous le charme de sa prose légère,

pleine d'humour, émaillée d'anecdotes ou de réflexions personnelles qui rendaient très vivante sa causerie. De l'avis unanime, on en redemande.

Compre rendu par : E. JOUVENCEAU

NOTA : La correspondance d'Isabelle de Charrière vient d'être rééditée (10 volumes) à Amsterdam et Genève ainsi que ses 4 romans .
- Apostrophes- Le Figaro - réforme etc... en ont fait état.



12 MAI 1986 : " MEMOIRES ET RECITS "

Par Etienne JOUVENCEAU -Instituteur E.R.

(Souvenirs d'enfance et d'adolescence)

Sous ce titre qu'il a emprunté à Frédéric MISTRAL, Monsieur Etienne JOUVENCEAU, comme le grand poète provençal, nous a raconté quelques-uns de ses souvenirs d'enfance et d'adolescence, à LA SEYNE, dans la période d'entre les deux Guerres. Successivement, nous l'avons vu chûter tout petit, dans un vaste fossé rempli de têtards, puis trembler quelque peu aux Histoires de fantômes entendues à la veillée, fantômes qu'il a cru voir se concrétiser à l'occasion de menus incidents, qui se sont avérés de simples faits divers aisément explicables, même s'il y eut une fois une véritable psychose dans la population, psychose qui se termina aussi rapidement qu'elle était née.

Il nous parla ensuite, du Patronage laïque, qu'il fréquenta le jeudi, avec des séances de cinéma, la distribution de récompenses aux meilleurs élèves des Ecoles et le "CONCOURS DE LA PAIX" consécutif à l'érection du premier Monument aux MORTS ;



FAC-SIMILE

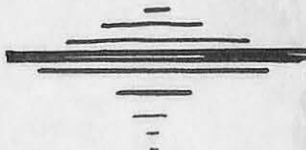
de la médaille décernée, en récompense au meilleur élève de la classe;

le 1er prix revint à Etienne

Enfin, il nous narra sa curiosité pour les péripéties politiques du moment : l'élimination d'Alexandre MILLERAND de la Présidence de la République et son remplacement par Gaston DOUMERGUE, les élections législatives de 1928 et 1932, la venue à LA SEYNE de Léon BLUM, l'éclosion du Front populaire...

Toute une tranche de vie de notre localité, qu'il fit revivre avec beaucoup de tendresse pour son pays natal.

De quoi documenter, modestement, les historiens à venir.



LA PROVENCE DE GIONO



PAR ETIENNE COLONNA
de L'ACADEMIE du VAR

" Je ne suis pas provençal. Je suis né en Provence par hasard, parce que mon père et ma mère s'y sont rencontrés et s'y sont mariés." Ainsi s'exprime Jean GIONO dans son entretien radiophonique avec Jean Carrière lauréat du Prix Goncourt avec "L'épervier de Maheux".

Mais Giono aime son pays, dit-il comme Swann aimait Odette, en se rendant compte que c'était finalement la femme qui ne lui convenait pas, que ce n'était pas son type;

Pour Giono, la Provence, en tant qu'entité géographique, n'est pas son type. Il aurait souhaité vivre dans un pays où il pleut, comme l'Ecosse avec ses brouillards, ses mystères, ses grandes étendues vierges.

.../...

.../...
Cependant il n'aimait pas que de la Provence on fit un portrait ridicule. Le provençal hâbleur, joueur de boules, buveur de pastis existe, dit-il, mais il existe en minorité. Il souhaitait que l'on portât plutôt l'accent sur le provençal beaucoup plus latin, plus humain, plus secret.

Giono détestait Tartarin de Tarascon, à la fois le personnage et le livre sur la Provence, écrit, dit-il, par un parisien quoique né à Nîmes.

Ceux qui ne connaissent GIONO que par les films que Pagnol a tiré de ses romans, l'associent trop vite aux tartarinades de certaines productions cinématographiques qui donnent de la Provence et des Provençaux le portrait que l'on connaît. Il faut savoir que GIONO fut peu satisfait, ce n'est qu'un euphémisme, de la transcription cinématographique de ses romans. Ainsi dans " ANGELE ", film tiré de " Un de Baumugnes ", le scénario fait la part belle à l'infortune d'une fille fautive cloîtrée par un père abusif, au détriment de la profonde amitié entre le vieil errant, Amédée et Albin amitié qui permit l'heureux dénouement de cette poignante histoire.

Pagnol veut faire rire et crée ainsi une vision ridicule des méridionaux, GIONO, au contraire, veut faire réfléchir et, témoin de ce qu'il appelle la civilisation de la sève et du sang, basée sur la négation des besoins artificiels de l'homme moderne et le respect de l'individu, insiste sur les idées-forces dispensatrices d'une forme simple de bonheur.

Certes, chez Pagnol le rire participe d'un plaisant divertissement mais la réflexion chez GIONO prédispose à l'ouverture d'une curiosité d'esprit génératrice d'actions culturelles. Yvan Audouard a dit que Pagnol avait fait fructifier ses anecdotes et placé ses propos à la Banque de France.

La Provence de GIONO qu'il aime et qu'il raconte, reste d'abord fixée, comme par enchantement, à l'époque de son enfance, avant la guerre de 1914. Elle n'est pas historique; elle représente, pour lui, la " vision personnelle " de ses propres souvenirs. Certes cette Provence-là, contemporaine de son enfance et de sa jeunesse, est morte, avec lui.

Il aimait à dire ; " La Provence que j'ai décrite est une Provence inventée et j'ai donné à ces personnages inventés des drames inventés . Tout est inventé " .

... / ...

Peut-être serez-vous surpris d'apprendre qu'il n'aimait pas le soleil. Il détestait sa lumière et était plus sensible à la lumière tamisée de l'île-de-France. Il écrit dans *Ennemonde et autres caractères* : " Les pays à la lumière grise ont le temps prolongé qui permet la patience génératrice de diplomatie et, par conséquent, de société; les pays à soleil vivent vite, obligent à la violence, à la solitude. Cette rapidité de vie produit le mensonge, non pas le contraire de la vérité mais le mensonge général, c'est-à-dire, la création d'une autre vérité";

Cependant il convient que le climat tragique du soleil l'intéresse pour le présage de drames, de malheurs dans ses romans. La Provence de GIONO est épouvantablement solaire. Dans le "hussard" sur le toit , roman solaire par excellence, les horreurs du choléra baignent, le jour, dans la fournaise d'un été calciné par la chaleur décrit avec une rare intensité et, la nuit, dans les fantasmagoriques spectacles du feu et de la mort. Par exemple, il écrit : " Le soleil se leva d'un bond. Il saisit le ciel et fit crouler en avalanches des plâtres, des craies, des farines qu'il se mit à pétrir avec ses longs rayons sans iris. Tout disparut dans cet orage éblouissant de blancheur" ou encore ". La chaleur pétillait sur les tuiles. Le soleil n'avait plus de corps. Il était frotté comme une craie aveuglante sur tout le ciel. Les collines étaient tellement blanches qu'il ny avait plus d'horizon".

La Provence de GIONO qui n'existe pas mais qu'il fait exister, est cependant altérée, constamment menacée d'aliénation par son double perversi, " La Provence-de-GIONO " des dépliants publicitaires et touristiques. Cette PROVENCE-là, lieu de fuite et de lâche abandon, paraît aux amateurs de folklore et de ciel bleu, un coin de paradis cependant pourri par la vaine illusion de la vie sans problèmes et sans histoire, c'est-à-dire sans mort. L'authenticité du mythe gionien marqué par le soleil de mort, par la tragédie, se retrouve dans le regard ébloui, fasciné, terrifiant et heureux que portent, transportés d'enthousiasme, les Sophocle, Shakespeare et autres Giono, sur le mort-soleil.

On peut lire dans " Noé " : il y a de petites places désertes où dès que j'arrive, en plein été, au gros soleil, Oedipe, les yeux crevés, apparaît sur le seuil et se met à beugler. Il y a des ruelles, si je m'y promène tard, un soir de Mai, dans l'odeur des lilas, j'y vois Vérone où la nourrice de Juliette traîne sa pantoufle ".

... / ...

.../...

S'il y a une Provence de Giono, c'est la sienne exclusivement, une Provence-Giono. Il dit véridiquement de lui même : " Quoi qu'on fasse, c'est toujours le portrait de l'artiste par lui-même qu'on fait . Cézanne, c'était une pomme de Cézanne ". Dans le même sens, Giono est " sa" Provence.

Ce serait pourtant oublier un peu trop étourdiment que Jean le Bleu, enfant de Manosque, prend des vacances à Corbières, qu'Angelo traverse la Provence de Banon à Théus en passant par Manosque, Vaumeilh et autres lieux inscrits sur la carte Michelin n° 81.

La Provence de Giono est donc, à la fois, utopique et réelle et le mystère qu'elle nous propose, comme toute l'oeuvre de Giono d'ailleurs, est celui du rapport exact que l'artiste fait exister entre l'imaginaire et la réalité. En somme , dans son oeuvre, une Provence imaginaire se superpose en volume à la Provence réputée réelle. Et c'est ainsi qu'Oedipe beugle dans les rues de Manosque. Giono revoit Oedipe non sur une scène de théâtre, mais à deux pas de chez lui. Oedipe, en plein soleil, sur une place de Manosque, c'est une image que ni la Provence, ni la tragédie de Sophocle ne pouvaient faire exister ensemble : les deux conjointement, c'est ce qu'obtient GIONO.

à suivre ;

NOTA : Ce TEXTE étant trop long, avec l'autorisation de l'auteur, nous l'avons scindé en deux. La suite paraîtra donc dans le prochain "Bulletin " au mois de Septembre.

Veillez nous en excuser.

Banon - La Bourgade
Cliché Perret - Edit. Roman



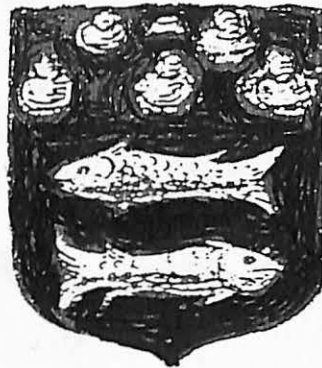
Banon, vue générale.

« Enfin, on abordera le plateau, l'étendue toute rabotée par la grande varlope de ce vent; on trottera un petit quart d'heure et, dans une molle cuvette où la terre s'est affaissée sous le poids d'un couvent et de cinquante maisons, on trouvera Banon. » (Regain, I, p. 325.)

Sté d'aid
Comu.

REGISTRE. /.

N^o 32.



PAR ORDONNANCE RENDUE

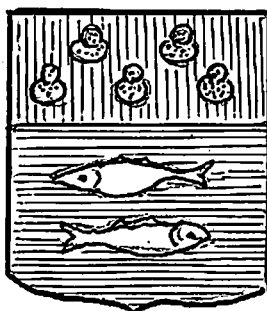
le 16^e du mois de *Suilles* de l'an 1700. par
M^{rs} les Commissaires Généraux du Conseil dépu-
tez sur le fait des Armoiries.

Celles de la Comu. du b. ce de la stine

*Telles qu'elles sont ici peintes & figurées, après avoir été
reçues, ont été enrégistrées à l'Armorial Général, dans le Ré-
gistre cottié Sté d'aid en conséquence du paiement des droits
régles par les Tarif & Arrest du Conseil, du 20^e de Novembre
de l'an 1696. en foi dequoi, le présent Brevet a été délivré
A Paris par Nous CHARLES D'HOZIER, Conseiller
du ROI, & Garde de l'Armorial Général de France, &c.*

LES ARMOIERIES DE LA SEYNE S/MER

\$!\$



Les armoieries de notre ville : " De sinople à 5 pains d'or, en pointe et une mer d'azur à 2 poissons d'argent ", ont été homologuées par une ordonnance en date du 16 Juillet 1700, rendue par MM les Commissaires généraux du Conseil royal après avoir été reçues et enregistrées à l'Armorial Général de France (registre n°1 de la Généralité d'Aix).

Elles furent établies en tenant compte des deux principales considérations suivantes :

- 1° - A L'époque dont il s'agit, fin du XVII^e, début du XVIII^e siècle, la majorité de la population est attachée à ses croyances religieuses ;
- 2° - Elle est , en grande partie , composée de gens ayant des professions maritimes (marins, pêcheurs, calfats, charpentiers de marine, cordiers, etc...)

Après avoir tenu délibération à ce sujet, le Conseil de la Communauté décide de s'inspirer d'un épisode cité par les évangiles : celui du miracle de la multiplication des pains et des poissons sur les bords du lac de Tibériade.

Dans l'écusson, on mit alors cinq pains en forme de brioche, au chef, et, au-dessous, deux poissons.

Le dit écusson fut entouré par " la Siagne ", plante aquatique de la famille des Typhacées qui, jadis, croissait en abondance dans les marécages occupant l'emplacement actuel de la basse ville et du port ainsi que les abords du rivage depuis Mouissèque jusqu'à Brégaillon.

En outre, l'écusson était coiffé de la couronne comtale de l'abbé de Saint-Victor, seigneur spirituel et temporel de La Seyne et de Six-Fours; au-dessous se trouvait suspendue la croix épiscopale du même abbé.

Le tout accompagné d'une banderole portant, en latin, l'inscription suivante : " Ave Maris Stella, Dei mater alma " (salut étoile de la mer, auguste Mère de Dieu).

Depuis la Révolution, la couronne comtale est remplacée par des tours, la croix pastorale a été supprimée, et " la Siagne " a fait place- on ne sait pourquoi- à des feuilles de chêne et de laurier.

(_____
_____)

- Si les habitants de "La Sagno " avaient des activités professionnelles essentiellement tournées vers la mer, néanmoins ils cultivaient du blé mais.... -

" LE BLE " (froment) cultivé surtout à l'échelle familiale, pour les besoins du pays était excellent ; on récoltait aussi de l'avoine, de l'orge, du maïs généralement en planches sous les oliviers. Mais, incontestablement, la production des céréales , dans nos terroirs, ne suffisait pas à nourrir l'ensemble de la population, d'autant plus, qu'en ce qui concerne la commune de la SEYNE, cette dernière était beaucoup plus maritime qu'agricole. Dans ces conditions, la communauté achetait le surplus de grains indispensable dans le Haut- VAR où dans les Basses-ALPES.

De cette insuffisance résultait une dépendance économique qui n'était pas sans inconvénient lors de circonstances contraire, guerres, épidémies, grands froids, mauvaises récoltes. On disposait heureusement de la mer et, couramment, avant 1789, on eut recours, pour les besoins de La Seyne et des communes environnantes, à l'importation des blés du Levant (Syrie, Egypte) et de Barbarie (Tripolitaine). "

— Et Louis BAUDOIN, ajoute ailleurs que parmi les commerces qui florissaient autrefois à La Seyne, nous citerons :

- les moulins à farine actionnés par le vent qui se dressaient sur les proches collines entourant la ville ou ceux hydrauliques du vallon des MOULLIERES. "

- - - - -

... Pour ce qui est des fours à cuire le pain, jusqu'au XVII^e siècle,

" Les habitants des quartiers primitifs de la Seyne étaient obligés d'aller faire cuire leur pain à six-Fours, de s'y approvisionner en viande de boucherie, d'y faire publier les bans de mariage, d'y faire dresser les actes notariés et de s'y rendre aussi pour toutes sortes d'autres affaires.

Quand la succursale fut devenue plus importante et sa population plus nombreuse, on ressentit toute la gêne et tous les inconvénients d'un pareil état de choses. A la suite de doléances répétées, les syndics du lieu sollicitèrent des Consuls de Six-Fours la permission de construire un four à pain pour donner satisfaction à leurs administrés.

Cette autorisation leur fut donnée par le seigneur Robert de FRANCHIPANI. C'était un premier pas vers une future libération.

Ce four, le premier en date de notre localité fut construit, à ce qu'il paraît, dans la rue qui porte aujourd'hui le nom de l'illustre personnage qui en autorisa la fondation et qui doit vivre dans la mémoire des seynois, Robert de Franchipani. L'acte relatif à ce four fut dressé par M^e Camiron notaire à Auriol-en-Provence, le 29 Janvier 1608.

.../...

Toutefois, peu de temps après, la communauté de Six-Fours émit la prétention de le faire démolir, d'où procès qui se termina par une transaction (acte M^eLieutaud, notaire à Six-fours, du 8 juillet 1615).

Dans cette transaction, il fut convenu que le four du bourg de la Seyne continuerait à fonctionner sous réserve que ses habitants remettraient à la métropole un pain sur cent de la fournée et de celle des futurs fours qui pourraient par la suite, être édifiés à La seyne;

Cette clause fut observée jusqu'en 1641, date à laquelle La Seyne se libéra de cette obligation par le paiement d'une somme en argent.

Le deuxième four à cuire le pain fut construit au quartier du Peyron en vertu de la permission donnée par Mgr le comte de Moret qui était devenu abbé de St-Victor et seigneur de Six-Fours et de La Seyne. L'emplacement nécessaire à ce four fut cédé gratuitement par Etienne Beaussier et la demoiselle Ariane Garnier, et sa construction fut effectuée par les maîtres maçons Antoine Tortel et Pierre Daniel (acte du 24 Mai 1633).

Plus tard un troisième four fut édifié, comme le premier dans la même rue Franchipani, à La Seyne, (il faudrait lire "Frangipani ", mais les plaques portent " Franchipani ") sans doute sous l'effet d'une prononciation locale! ; ceci vers 1652. Nous savons qu'il fut bâti sur un "emplacement "acquis de Marguerite Eynard, femme séparée de biens de Sébastien Canesse".comme le dit l'acte dressé par M^e Daniel en date du 14 Février 1652. Le coût s'éleva à 600 livres.

De fait il existe aujourd'hui (1964) trois fours de boulangers dans cette rue Franchipani, à La Seyne, en comptant naturellement celui de la boulangerie situé à l'angle formé par l'extrémité méridionale de ladite rue et de la rue Cyrus Hugues.

Enfin, il faut comprendre, parmi les plus anciens fours à cuire le pain de La Seyne, un quatrième four fut établi "dans la rue tirant au couvent des RR.PP.Capucins" selon une expression usitée à l'époque ; il s'agit de la longue artère dite " de l'Evêché" au XVII^e siècle, rebaptisée ensuite rue de la Congrégation ou de la Miséricorde, devenue rue d'Alsace au XIX^e siècle. Vraisemblablement, ce four est l'ancêtre de celui de la boulangerie située au n^o 4 de cette rue; il appartenait, au siècle dernier, à la famille Laurent.

Telle est l'histoire des premiers fours qui furent créés à La Seyne. Après 1652, d'autres requêtes, pour obtenir de nouveaux fours, seront présentés par les consuls de la ville notamment en 1755 et 1756 ; leur nombre augmentera avec l'accroissement du lieu, l'éclosion de nouvelles maisons, l'augmentation du volume de la population.

Les boulangers n'étaient pas toujours propriétaires des fours ou des installations qu'ils exploitaient. Ainsi nous notons que vers 1820 le sieur Couret François-Laurent, "fournier", loue four et maison dans la rue du marché et que Daniel antoine, patron pêcheur et "fournier" donne en gérance un four qu'il possède à la rue du Chemin Neuf.





ceci n'est que
ceci n'est que

ARRÊT DU PARLEMENT,

Concernant les Soumissions que les Boulangers de Toulon doivent passer vis-à-vis la Police de la Ville.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE Comte de Provence Foycalquier & Terres adjacentes, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront Salut. Sur la Requête présentée à nos Amis & sœurs Conseillers les gens tenant notre Cour de Parlement audit pays de Provence par les Maire-Consuls de notre ville de Toulon, Lieutenans-généraux de Police, contenant qu'en exécution de l'Arrêt rendu le 17 Novembre dernier, sur la Requête de Monsieur le Procureur-général du Roi qui défend aux Boulangers de la ville de Toulon non fondés en Lettres-patentes de se réunir & d'agir comme formant un Corps autorisé, & sur le requistore du Substitut dudit Procureur-général en leur Jurisdiction, ils ont rendu le 18 du courant mois de Décembre une Ordonnance qui fixe l'objet des obligations que les Boulangers de Toulon actuels & à venir, doivent contracter vis-à-vis le public, & contenus dans le projet des soumissions qu'ils auront à soucrire dans le registre qui sera tenu à cet effet en conformité d'une des dispositions du susdit arrêt; & comme ils ne sauroient mettre cette Ordonnance à exécution sans être revêtue de l'homologation de la Cour, ils l'auroient suppliée de vouloir bien autoriser & homologuer ladite Ordonnance dans toutes ses dispositions, & ordonner par forme de Règlement le Contenu aux articles d'icelle; où ladite Requête signée LEVANS, l'extrait de ladite Ordonnance de Police du 18 de ce mois collationné signé SIMIAN, un exemplaire imprimé de l'Arrêt du 17 Novembre, le décret mis au bas de ladite Requête portant décret de soit montré au Procureur-général du Roi de ce joud'hui, les conclusions du Procureur-général du Roi signée LE BLANC DE CASTILLON, n'empêchant les sus requis, & requérant que les dispositions de l'Ordonnance dont il s'agit soient ordonnées par la Cour, par forme de Règlement, & que ladite Ordonnance & l'Arrêt qui interviendra seront imprimés & affichés partout où besoin sera. OUI le Rapport de notre Amé & Féal Conseiller en notre dite Cour, Maître Louis-Théodore-Xavier DE CYMON, Chevalier Seigneur de BRAUVAT, tout considéré, savoir faisons que notre dite Cour par son Arrêt du jour & date des présentes a autorisé & homologué l'Ordonnance de Police dont il s'agit, & a Ordonné & ordonne par forme de Règlement que tous ceux qui exercent actuellement la profession de Boulanger, & ceux qui voudront l'exercer à l'avenir en notre ville de Toulon, se retireront préalablement vers le Greffier de la Police pour soucrire la soumission qui sera ci-après insérée, & qui sera transcrite à la tête d'un registre particulier à ce destiné, en conformité & en exécution de l'Arrêt du 17 Novembre, & faite de ce faire dans la huitaine après l'affiche & publication du présent Arrêt, à fait & fait inhibitions & défenses qu'auxdits Boulangers d'exercer en ladite ville leur profession, à peine de mille livres d'amende & d'en être informé; & en ce qui est de la soumission à passer par les Boulangers vis-à-vis de la Police, a ordonné & ordonne qu'iceux s'obligeront.

ARTICLE PREMIER.

A n'employer à la fabrication du Pain Blanc que les farines provenues de la Saiffete d'Arles, & de Tarascon, de la premiere Tuzelle de Narbonne, du Med du pays de Provence, de la Saiffete de Beziers, bien épurée, de Castellanaulari, d'Ancone, de Zelande, d'Islande & d'autres blés tendres d'égalé qualité à ceux ci-dessus.

I I.

A n'employer audit Pain blanc que la plus pure fleur des farines ci-dessus, faffée dans des Moulins domestiques dits bluteaux, garnis d'une foye conforme au modele déposé au greffe de la Police & sur lequel il sera apposé le sceau des armes de la Ville; à la fabrication du Pain moyen sur Peau; que les secondes Farines provenant des mêmes blés, & les premieres provenues d'autres blés propres à la fabrication de ce second Pain, & à celle du bis, les matieres d'usage & de bonne qualité.

I I I.

A nettoyer les blés & les purger de toutes les matieres qui pourroient altérer la blancheur des Farines & du Pain, en prenant toutes les précautions que l'art peut indiquer.

I V.

A faire à chaque fournée partie de Pain à quatre, partie de Pain long, & le reste en rond, du poids les uns & les autres de seize à vingt onces au plus.

V.

A donner au Pain le degré de travail & de cuisson requis, & dans le cas que quelque pratique exigéat du Pain moins cuit, à ne jamais exposer en vente un tel Pain.

V I.

A vendre le pain au prix fixé par l'administration de Marseille, en prelevant les deux deniers accordés aux Boulangers de ladite ville, en considération du double piquet imposé long-temps après le concordat de 1735, & à suivre soit pour l'augmentation, soit pour la diminution du prix, les variations annoncées par la Communauté de Marseille.

V I I.

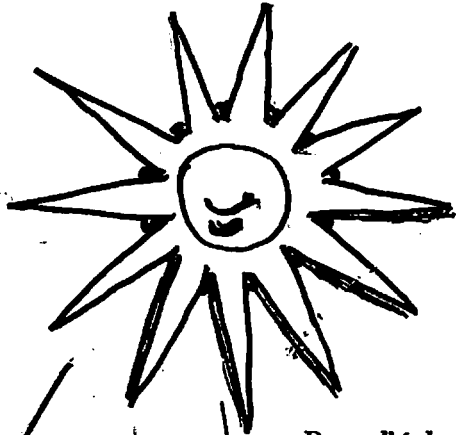
Si à défaut des qualités susdites la Communauté en faisoit venir; à prendre la partie qui competera à chacun en proportion de son travail, constaté par les registres du piquet; au prix qu'il reviendra à la Communauté, tous frais d'achat & de manutention compris, & pour lors, à vendre le Pain à un dénier par franc, jusques à l'entiere consommation de l'approvisionnement, & en cas de refus de recevoir sa partie, ou de la payer comptant, à sur & à mesure de la livraison à discontinuer la fabrication jusques à l'entiere consommation du blé approvisionné.

V I I I.

A se conformer à tous les réglemens intervenus sur la Police du pain & notamment à celui du trois Juillet 1783, homologué par la Cour le douze du même mois, & à l'Arrêt rendu aussi par la Cour, sur le requistore de notre Procureur-général le 17 Novembre suivant.

I X.

En cas de Contravention auxdits Réglemens, Arrêts & à aucun des articles de la soumission, dûment constatée, il sera flayé par la Police en conformité desdits Réglemens, & les contrevenans seront & demeureront soumis aux amendes & peines portées par iceux & par les jugemens qui interviendront en suite desdites contraventions, ordonne en outre que la susdite Ordonnance de Police & le présent Arrêt seront imprimés & affichés par tout où besoin sera, & qu'il en sera remis un exemplaire à tous les Boulangers actuels & à venir. Pour ce est-il que Nous suivant ledit Arrêt & à la Requête desdits Sieurs Maire-Consuls de notre dite ville de Toulon, Lieutenans-généraux de Police, mandons au premier des Huissiers de notre dite Cour, Sergent ou à autre notre Officier sur ce requis de mettre ledit Arrêt à due & entiere exécution suivant sa forme & teneur, & ce faisant signifier bien & dûment le contenu en icelui à tous qu'il appartiendra ain qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, le tout suivant & conformément au présent Arrêt, & faire en outre pour l'entiere exécution du contenu en icelui & en conformité des présentes tous exploits de justice requis & nécessaires, de ce faire, te donnons pouvoir & commission par cesdites présentes. Données à Aix en nre dit Parlement le vingt-troisieme jour du mois de Décembre l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-trois, & de notre regne le dixieme. Par la Cour Signé B A R O N.



LES BLES D'OR

★ ★

*Dans l'éclat flamboyant de son royal faisceau,
Phœbus qui suit au ciel son orbe quotidienne,
Baigne de sa lumière à l'heure méridienne
La rive où ma chimère a conduit son vaisseau.*

*Les blés mûrs caressés par une douce brise,
Se penchent agités d'un long frémissement ;
Leurs grains gonflés de sève et de riche froment,
S'inclinent en cadence au souffle qui les grise.*

*Comme une mer mouvante aux flots renouvelés,
Ils ondulent ployant leurs tiges frissonnantes ;
Le flux et le reflux en vagues moutonnantes,
Balancent lentement leurs fronts échevelés.*

*La riche toison d'or, fille d'un sol fertile,
Prélude à l'abondante et prochaine moisson ;
Des blonds épis soyeux, la divine chanson
S'élève jusqu'à moi, pénétrante, subtile.*

*La campagne s'endort dans la chaude torpeur
Sous l'intense clarté de l'heure éblouissante.
De la terre féconde, alanguie et puissante,
S'exhale une impalpable et légère vapeur.*

*Cette paix m'envahit d'un bonheur indicible...
Dans les blés assoupis tout murmure a cessé,
Mais l'espoir dont mon cœur s'est un instant bercé
Sombre dans les remous de mon rêve impossible.*

Cabriès, Juillet 1975.

Marie-Rose DUPORT.



L'ÂME N'A PAS DE RIDE...



L'âme n'a pas de ride, Amis du troisième âge
Et la vôtre a gardé l'éclat de vos vingt ans.
Le miroir mensonger vous offre un faux visage.
Le vrai reste immuable et triomphe du temps...

L'âme n'a pas de ride, elle est comme une rose
Célébrant le printemps de toute éternité,
Au jardin bleu du rêve elle demeure enclose
Mais pour un rien d'amour elle devient clarté!

L'âme n'a pas de ride elle est ainsi créée
Et vos petits-enfants, eux, ne s'y trompent pas;
Votre vie à leurs yeux est un conte de fée,
Un songe qui les berce au creux chaud de vos bras.

L'âme n'a pas de ride et dès que l'on vous aime
Elle sait transparaître au-delà de vos corps.
Qu'importe l'apparence, au tréfonds de vous-même.
Votre esprit reste une île aux mille et un trésors.

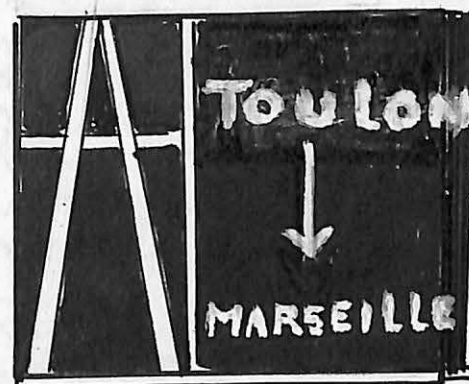
L'âme n'a pas de ride à l'ombre des étoiles,
La jeunesse c'est bien, la sagesse c'est mieux,
Vous hissez votre espoir tel un bateau ses voiles
Et vos regards si doux apprivoisent les cieux...

L'âme n'a pas de ride et n'a pas de frontière,
C'est un coin d'infini qui sommeille en nos coeurs.
Guidant tous les humains vers la source première
Quels que soient les pays, les peuples, les couleurs :

Elle ouvre sous leurs pas son chemin de lumière...

SORTIE DE PRINTEMPS

C'est par un temps un peu "douteux" qu'à lieu le lieu le départ de La Seyne à 6h30 ce Dimanche 27 Avril : fallait-il emporter parapluie, impers ou fourrure ? Chacun de nous s'est équipé à son gré. Donc, pas de mine maussade au moment de monter dans le car, où notre toujours aimable chauffeur Jean CANY, nous accueille avec sa jovialité habituelle. Nous empruntons l'autoroute et atteignons, sans nous en apercevoir la Place Castellane, où un léger soleil fait miroiter les jets d'eau de la fontaine; Rue de Rome, Canebière, le Vieux Port (côté Hôtel de Ville), puis les quais de la Joliette, la Gare Maritime et, tout en continuant le bord de mer, nous approchons de la " Côte Bleue ", c'est à dire CARY-le-ROUET, Patrie de Fernandel, où nous entrevoyons sa belle villa nichée dans les pins et, oh! surprise son buste, en bordure de la plage, inauguré la veille même!



Puis, c'est la route dite " Route du Feu " très désertique qui nous conduit sur le pont Panoramique surplombant la Ville de MARTIGUES, où se niche, en contre-bas la " Petite Venise Provençale ".

Un crochet en direction de PORT-DE-BOUC où les chantiers navals et les usines qui employaient tant de main-d'oeuvre ont complètement disparu pour faire place à une cité nouvelle, aux larges avenues bordées d'immeubles; complexe sportif, centre culturel, nombreuses écoles, témoignent de sa vitalité... Mais, où travaillent à présent tous ces chefs de famille ?

Traversant le canal d'Arles à Bouc, laissant la zone Industrielle de Caronte, nous grimpons vers une zone boisée; la route serpente le long de l'Etang du Pourra, le Mas de l'Hôpital, et, nous parvenons à St BLAISE., site archéologique dont les fouilles furent dirigées par le Pr H Rolland.-

ci. contre →



le panneau à l'entrée du site.



Le Mur grec de Saint-Blaise. IV^e s. av. J.-C.

Cl. F. Benoit.

- Véritable promontoire entre les étangs de Citis et Lavalduc, citadelle naturelle - la vue s'étend au loin de la Camargue au Pic Ste-Victoire, et, des Alpilles à la mer, sur laquelle se profilait le rocher isolé de FOS, noyé à présent dans la zone du complexe sidérurgique.

Au loin, la Crau garde son aspect aride semblable à la plaine que traversa Héraclès

pour se rendre au jardin des Hespérides.

....." Tu arriveras, battu par Borée, prends garde que la violence ne t'enlève de terre "...Te voyant dans l'embarras Zeus aura pitié de toi;.. d'une grêle de pierres rondes, il couvrira la terre et, toi, frappant avec ces armes, tu disperseras l'armée des Ligures. (Eschyle,)...

Au VII^e siècle avant notre ère, grâce aux terres arables, aux étangs poissonneux, aux sources, une population s'établit, protégée par de solides remparts; au fil des ans, St-BLAISE eut la double mission de - poste militaire et de centre commercial. Sa robuste enceinte entourant l'Acropole en fit un entrepôt sûr pour les marchands et -un poste de défense de Marseille-

Melle NEAUD, qui vécut plusieurs années à PORT-de-BOUC, retraça les grandes lignes du destin - Mastra Mele- devenu au IX^e s. UGIUM et CASTELVEYRE.

Nous avons été frappés par cet appareil militaire gigantesque, des monolithes et des stèles. La visite se termina à la nécropole du V^e S., parmi les cystes et les romarins; de nombreuses tombes creusées dans le roc, très étroites bordent la voie antique. On en a compté 132.

- MIDI déjà... Vite à St MITRE-les-REMPARTS.....au Restaurant "l'Horizon" -cadre magnifique, vue sur les calanques boisées de l'étang de BERRE.-

- Menu apprécié-.... BRAVO !



ST MITRE -les- REMPARTS

A 15 heures, Monsieur le Curé nous avait donné rendez-vous devant l'Eglise...., un peu de confusion, son retard est de courte durée... et, c'est avec aisance et simplicité qu'il nous apporte ses connaissances malgré la destruction d'archives. St MITRE, était un seigneur (esclave patron d'Aix). On a plus ou moins inventé sa vie, mais l'origine serait grecque :MITRIAS.

Cette église apparaît un peu désaxée, car elle a été construite sur un rocher fortifié avant la guerre de religions- Fenêtres bouchées - Les remparts sont du XV^e S ; vieilles maisons, Eglise de Style gothique méridional du XV^e siècle, tableaux, autel votif dédié à Junon.

Prenant la direction "ISTRES", le car nous laisse en bas de MIRAMAS-le-VIEUX après avoir emprunté une route légèrement étroite.

Le mistral nous emporte. Le site est merveilleux, mais il faut du courage pour monter au château, par la voie Mireille (un pin de 200 ans) est soutenu par le mur d'enceinte. Ruines du château du XIII^e, qui pourrait servir de décor pour des soirées " son et lumières " -ruelles pavées, portes (1614) -Eglise du XV^e. Puis la descente sur ST-CHAMAS, le Pont Flavien, la Fare les Oliviers et, hors programme, direction.... Acqueduc de ROQUEFAVOUR. pour admirer cet ouvrage de " Romains ", dirions-nous, mais construit sous Napoléon III !...

- Trois étages d'arches et le 3^eme compte 54 arceaux sur lesquels repose la canalisation d'eau qui alimente Marseille.

Après cette vision bucolique des arbres en fleurs le long de l'Arc, nous regagnons La Seyne par l'autoroute d'AIX.



marthe baudesseau.

EN LENGO NOSTRO

UN CONTE: LO LOP PENJAT

Un còp, un òme si passejava dins un bòsc: cercava de pinhencs. Entendèt plorar dins un rore, en dessus de sa tèsta. La levèt e...veguèt un lop! Un lop penjat per una pata de darnier a la forca d'una branca!

Lo lop li contèt que, de matin, aviá montat dins l'aubre per l'i prendre quauqueis aucelons dins son nis. Mai aviá resquilhat e s'èra retrobat ensin. Supliquèt l'òme de l'ajudar a si despenjar. L'òme aviá paur que lo lop lo mange s'un còp sariá desliurat. Fin finala, lo lop li prometèt:

- "Escota: se m'ajudes a mi despenjat, ti promèti que jamai farai de mau en tu, ni en ta frema, tei enfants e nimai a tot ton bestiari!"

Ensin l'òme ajudèt lo lop que fuguèt lèu desliurat.

Quora fuguèron au pè de l'aubre, lo lop comencèt de regardar l'òme en s'esperleçant coma se fuguèsse un bèu saucissòt. Diguèt: "Òme, ai fam! Mi pensj que ti vau manjar!

- Ou! Ou! Ou! Ti sovenes plus? T'ai sauvat la vida! E m'as promés que fariás plus jamai de mau ni a ieu, ni a ma familha, ni a mon bestiari!

- Oc... Oc... mi sovèni. Mai èra adès qu'aviáu paur de crebar sus aquel aubre. Ara siáu liure, bèn viu e ai lo ruscle!"

Segur de son bòn drech, l'òme prepausèt:

- "Anam faire una cauva: demandarèm son vejaire ai tres promierei bèstis que passaràn, qué que siegon. Puei farem coma auràn dich. Va bèn?"

Ensin faguèron.

La promiera bèsti que passèt fuguèt una vièlha cavala maigra a faire paur. La sonèron, venguèt. Li contèron son istòri. Li demandèron ço que faliá faire a son vejaire. Carculèt puei declarèt:

- "Sabètz... siáu vièlha, vièlha. Tant que siáu esta-da joina, mon patron mi gardèt per mi far tirassar sa carreta, son araire. Quora va posquèri plus faire, mi garcèt defòra. Ara siáu soleta dins lo bòsc, ai fam e ai paur dei lòps que mi vòlon agantar. Alora, per ieu, òmes e lops, tot aquò es parier. Si

valon totei. Fètz coma volètz, ieu, m'en garci!"
E la cavala s'enanèt.

La segonda bèsti que passèt fuguèt una vièlha china gòia e pelada. La sonèron, li contèron son istòri e la china li respondèt a pauc près parier coma la cavala: "Tant que siáu estada joïna, mon patron mi gardèt per mi far caçar, per mi far gardar son ostau. Quora va posquèri plus faire, mi garcèt defòra. Ara siáu soleta dins lo bòsc ai fam e ai paur dei lops que mi vòlon agantar. Alora, per ieu, òmes e lops, tot aquò es parier. Si valon totei. Fètz coma volètz. Ieu, m'en garci!"
E la china s'enanèt en goiejant.

La tresena bèsti que passèt fuguèt un joine reinard bèn polit. Lo sonèron, li contèron son istòri. Quora aguèron fenit, lo reinard li faguèt: "Comprèni pas bèn. Per posquer decidir, faudriá que vègui lo lop coma èra dins l'aubre."

Per mostrar au reinard, anèron totei tres sota lo rore, lo lop montèt dins l'aubre, conhèt son pè dins la forca de la branca, si laissèt tombar e si retrobèt penjat per un pè coma avant que l'òme lo desliuresse. Lo reinard: "Era bèn ensin qu'ères penjat? Oc? Bòn. Bè, resta li! Ensin faràs plus de mau en degun!"

E lo reinard e l'òme partèron, laissant lo lop dins son aubre. L'òme sabia plus coma gramaciar lo reinard. "Reinard, m'as sauvat la vida! Aquò ja mai l'oblidarai. Diga mi quauqua rèn que ti fague plaser, ti lo donarai dau còp!"

-È bè... çò que mi fariá plaser, es una de tei bèlei galinas tant grassas!

-Escota. Tròba ti deman de matin a uèch oras sota lo grand pin de la Leca. T'adurai pas una, mai lei doi plus bèlei galinas de mon galinier!"

L'endeman de matin, l'òme arribèt a l'ora dicha emé una gròssa saca sus l'esquina. Lo reinard li èra dejà despuei un bòn moment. L'òme susava, lo reinard s'esperlecava. L'òme duerbiguèt la saca... Lei doi gròs chin de l'òme n'en giscèron, sautèron sus lo reinard, l'estranglèron!

Avián bèn rason la cavala e la china...



EN FRANCAIS

UN CONTE : " LE LOUP PENDU "

.... Un jour , un homme se promenait dans un bois, à la recherche de champignons. Il entendit gémir dans un chêne, au dessus de sa tête. Il la leva ... et vit un Loup! Un loup pendu par une patte de derrière à la fourche d'une branche.

Le loup lui conta que, le matin, il était monté dans l'arbre pour y prendre quelques oisillons dans leur nid. Mais qu'il avait glissé et s'était retrouvé ainsi. Il supplia l'homme de l'aider à le dépendre. L'homme avait peur que le loup le mangeât aussitôt qu'il serait délivré. Finalement, le loup promit:

- " Ecoute : si tu m'aides à me dépendre, je te promets que je ne ferai jamais de mal ni à toi, ni à ta femme, ni à tes enfants ni à aucune de tes bêtes".

Ainsi, l'homme aida le loup qui fut vite délivré. Quand ils furent au pied de l'arbre, le loup commença à regarder l'homme en se pouléchant comme si c'eût été un beau saucisson. Il dit : " Homme, j'ai faim, je pense que je vais te manger!!;

- Oh! oh! oh! Tu ne te souviens plus ? Je t'ai sauvé la vie ! Et tu m'as promis que tu ne me ferais jamais de mal ni à moi, ni à ma famille, ni à mes bêtes!

- Oui, oui, je me sôuviens... Mais c'était tantôt, quand j'avais peur de crever sur cet arbre. Maintenant, je suis libre, bien vivant et j'ai la fringale!. Sûr de son bon droit, l'homme proposa :

" Nous allons faire une chose: nous demanderons leurs avis aux trois premières bêtes qui passeront, quelles qu'elles soient, puis nous ferons comme elles auront dit. D'accord ?"

Ils firent ainsi. La première bête qui passa fut un vieux cheval maigre à faire peur. Ils l'appelèrent, il vint. Ils lui racontèrent leur histoire et lui demandèrent ce qu'il fallait faire à son avis. L'animal réfléchit

puis il déclara :

- " Vous savez... je suis vieux, très vieux. Tant que j'ai été jeune, mon patron m'a gardé pour me faire tirer sa charette et sa charrue. Quand je n'ai plus pu le faire, il m'a jeté dehors. A présent je suis seul dans le bois j'ai faim et j'ai peur des loups qui veulent m'attraper. Alors pour moi, hommes et loups ,c'est de la même trempe. Ils se valent tous les deux. Faites comme vous voulez, moi je m'en fous!.Et le cheval s'en alla.

La deuxième bête qui passa fut un vieux chien boiteux et pelé. Ils l'appelèrent, lui contèrent leur histoire et le chien leur répondit à peu près la même chose que le cheval. " Tant que j'ai été jeune, mon patron m'a gardé pour me faire chasser et pour monter la garde de la maison. Quand je n'ai plus pu le faire, il m'a jeté à la rue. A présent je suis seul dans le bois, j'ai faim et j'ai peur des loups qui veulent m'attraper. Alors, pour moi, hommes et loups, tout cela c'est du pareil au même". et le chien s'en alla en boitillant.

La troisième bête qui passa fut un jeune renard au pelage lustré Ils l'appelèrent, lui contèrent leur histoire. Lorsqu'ils eurent achevé, le renard dit : " Je ne comprends pas bien. pour pouvoir décider, il faudrait que je voie le loup exactement comme il était dans l'arbre. "

Pour montrer au renard, ils allèrent tous les trois vers le chêne; le loup monta dans l'arbre, cala son pied dans la fourche de la branche, se laissa tomber et se retrouva pendu par un pied comme avant que l'homme l'ait délivré.

Le renard demanda : " C'était bien ainsi que tu étais pendu ? oui? Bon, eh bien reste-s-y ! Ainsi tu ne feras plus de mal à personne!"

Et le renard et l'homme partirent, laissant le loup dans son arbre. L'homme ne savait plus comment remercier le renard. " Renard, tu m'as sauvé la vie! ça je ne l'oublierai jamais!" Dis-moi ce qui te ferait plaisir, je te le donnerai aussitôt ! - Eh Bien; ce qui me ferait plaisir, c'est une de tes poules bien grasses! - Ecoute, trouve-toi demain matin à 8h, sous le grand pin de La Lecque; je t'apporterai pas une, mais les deux plus belles poules de mon poulailler ".

Le lendemain matin, l'homme arriva à l'heure dite, avec un gros sac. Le renard y était déjà depuis un bon moment. L'homme suait. Le renard se léchait les babines par avance. L'homme ouvrit le sac... Les deux gros chiens de l'homme en jaillirent, sautèrent sur le renard, l'étranglèrent!

Ils avaient bien raison, le cheval et le Chien!



PETITE DOCUMENTATION

- LA LEGENDE DES " DEUX FRERES " - (d'après M. P. DULOR-)

Depuis la merveilleuse Corniche Varoise, on peut admirer un panorama grandiose et ces rochers impressionnants et célèbres : " LES DEUX FRERES " ;

Une légende assez répandue nous apprend qu'une pieuvre géante y a son repaire ...

On dit aussi, qu'à une époque lointaine; ces rochers étaient reliés à la terre. Un jour, un vagabond fuyant l'orange, se réfugia dans une maison habitée par deux frères qui refusèrent de leur donner asile, le jetèrent dehors.

Cette mauvaise action déclencha la colère du ciel. La foudre tomba sur la maison et les deux hommes furent changés pour l'Eternité en rochers, qu'on appelle aujourd'hui :

"LES DEUX FRERES "

A la cado ben caudo !

« A la cado ben caudo !

« A la cado la douço !

C'est l'appel que lancent les Génoises aux amateurs de ce grand gâteau rond et mou qu'elles vendent le matin sur le marché et l'après-midi à travers la ville.

C'est depuis l'annexion de Gênes à la France, sous le premier Empire lorsque ce port devint le VI^e arrondissement maritime, que de nombreux Génois appelés à Toulon pour le service de la marine importèrent ce gâteau, que les femmes de certains d'entr'eux se mirent à fabriquer et à vendre. Le commerce prit bien vite de l'extension et il existe encore de nos jours, dans le quartier vieux des fours à cado qui fonctionnent depuis cette époque et sont exploités par des descendants de ces marins génois.

Cette cado se confectionne avec de la farine de pois pointus, « peses pounchus », pétrie avec de l'huile de cado, nom provençal du genévrier. On verse la pâte ainsi obtenue dans un grand plateau rond en cuivre, peu profond et étamé à l'intérieur que l'on met ensuite dans un four. Il y a aussi la cado douce, plus pâle, plus molle et très sucrée. La marchande porte le grand plateau appuyé sur la hanche gauche et maintenu avec le bras gauche et s'en va, jetant son cri.

La cado bien chaude est excellente au sortir du four et on en vend beaucoup.

La marchande munie d'une sorte de petit tranchet à la lame demi-circulaire coupe deux ou trois petits morceaux pour un sol et les dépose sur un petit carré de papier gris dont elle a une provision passée

- Texte de L'huair -

dans la ceinture de son tablier et, à la demande du client elle y joint toujours le « bada », c'est-à-dire un petit morceau en supplément.

Cette industrie a fini par devenir toulonnaise et à une époque, on a même vu des boulangers vendre eux aussi de la cado : ils ont dû y renoncer car on ne va pas acheter la cado dans une boutique, on l'achète au passage.

L'après-midi la marchande de cado va dans les faubourgs ; elle a une excellente clientèle parmi « leis bugadieros » de Saint-Roch.

Je ne vois qu'un reproche à adresser à la cado, c'est que le plateau n'étant pas couvert, il y tombe de la poussière, des saletés secouées des fenêtres et parfois même des cheveux, et cela empêche certaines personnes d'en acheter. Mais la clientèle habituelle ne s'offusque pas pour si peu et puis la cado est si bonne !



- NOS COMMUNIQUÉS -

NECROLOGIE : Nous avons appris avec tristesse les décès de :



- Melle Suzanne GUIBERT, une de nos plus anciens Membres.
- Mme GENCE Madeleine, décédée subitement.
- Mme Eugénie BAUDISSION, issue d'une vieille famille Seynoise.

Aux familles touchées par ces deuils, vont nos condoléances.

RECOMPENSES DE NOS POETES :

- Mme RIBET a reçu LA PALME D'Honneur de la RIME D'OR au Concours 85 de l'Académie du disque de Poésie pour son poème " DERNIER AVEU " et le prix Lindsay.
- Nos vives félicitations à notre Lauréate.

COTISATION ET ABONNEMENT AU JOURNAL 1984/85

Cotisation de membre comprenant l'abonnement	40	Frs
Abonnement au journal seulement 4 numéros	15	Fr

Règlement : - espèces ou chèques lors des conférences,
- chèque bancaire adressé au Trésorier,

M; Roger BASCHIERI, 14 Rue Ferrandin LA SEYNE
83 500

=Virement postal compte 1 154;51 E MARSEILLE

CASSETTES

Toutes nos conférences sont enregistrées sur cassettes

Les membres désirant les écouter doivent s'adresser à Madame Magdeleine BLANC, "les Restanques"

Chemin l;Rouvier - La SEYNE

Téléphone : 94 94 33 53



A.B
membre de la S^le

SOUVENIR D'UN VIEUX SEYNOIS

Face à ce CASINO, dans les années 1925, "les années folles", venait accoster le fameux bateau à aube venant de St-MANDRIER. j'ai eu la chance de le voir encore en 1927. J'habitais alors le "Lazaret" de St-Mandrier où l'on construisait les parcs à mazout. j'ai vu s'effrondre la petite chapelle et, dans les terrassements, les ouvriers déterrer les ossements du cimetière

LES SABLETTES n'étaient qu'une route étroite souvent ensablée et la plage peu fréquentée; quant à ST-ELME, il ne comptait que quelques cabanons enfouis dans les pins. La route de TAMARIS, était souvent sous l'eau aux équinoxes. La promenade jusqu'au fort de BALAGUIER était très agréable il y avait encore des pêcheurs dans le port sur lequel se penchaient les pins parasols, les bateaux y somnolaient, il faisait très chaud l'été, alors!

Voici encore quelques souvenirs concernant cette petite région: par temps calme, le soir, j'entendais la musique venant du Casino et je voyais les lumières féeriques, et, je m'imaginai aisément, les danseurs évoluant.

Le Casino était surtout fréquenté par des officiers de marine. TAMARIS était l'endroit "chic" des Toulonnais.

..... Tout cela est bien loin!....

A.B.

"Membre de la Société "

Mes Lettres

Polono

Paroles

Jules Gervais

Musique

J.-E. Richerand

T. de Polono

ce lieu le ni des

Dieux ent mes de ble ttes au la, mer, semient, ca res ser

Ten dre mont, for, pla ge, do née Pour tes amants, ce

sont des jours de fi - te que tu viens leur, of frair danstom écriin-d'a

zur et de ciel pur de tantan. ca si no - et ton

Tous droits réservés pour tous pays. propriété des Auteurs

bar des ve det tes sont des attrait, nou veaux qui te

flattent et te com plètent — voi la pouqui, cha

cun de nous, s'ap prête — a, re ve nir, en cor aè ves

sous ton beau di cor

Il est dans, moy, mi di — un, pa ra dis

qu'aux premiers jours, de ti — en so leil les

Musical score for 'MES SABLETTES' in G major, 2/4 time. The score consists of two staves. The first staff has a treble clef and a key signature of one sharp (F#). The melody is written in a simple, folk-like style. The lyrics are written below the notes. The second staff continues the melody and lyrics. The lyrics are: 'Des, gem, par, vil lins vien ment, y, cher' and 'cher, des, tra, cas, de, la, vie un peu d'ou bli'.

MES SABLETTES

COUPLET I

Ce lieu béni des Dieux, c'est les Sablettes
 Où la mer s'en vient caresser
 Tendrement sa plage dorée.
 Pour tes amants ce sont des jours de Fête;
 Que tu viens leur offrir
 Dans ton écrin d'azur et de ciel pur,
 Le tam-tam Casino et ton bar des Vedettes
 Sont des attraits nouveaux
 Qui te flattent et te complètent;
 Voilà pourquoi chacun de nous s'apprête
 A revenir encore
 Rêver sous ton beau décor.



REFRAIN I

Il est dans mon midi un paradis
 Qu'aux premiers jours d'été
 Ensoleillés
 Des gens par milliers
 Viennent y chercher, des tracas de la vie,
 Un peu d'oubli.

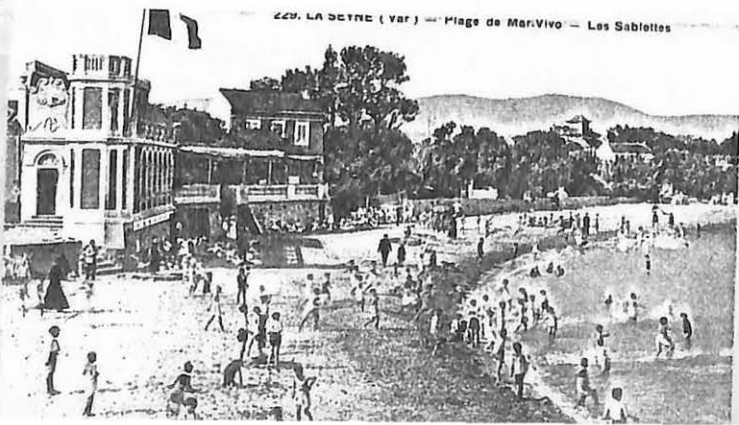
COUPLET II

Ce lien qui me retient, c'est les Sablettes.
 De Saint-Elme, jusqu'à Mar-Vivo
 Je revois sur ton sable chaud,
 De jolies filles qu'un soleil en fête
 Vient frôler, caresser de son baiser de son baiser brûlant et captivant.
 Ta Méditerranée
 Bleue et majestueuse,
 D'argent vient se teinter
 Sous la lune rêveuse.
 Ainsi voilà pourquoi mon coeur s'apprête
 A revenir encor
 Battre sous ton beau décor.

REFRAIN II

S'il m'arrive parfois
 Bien malgré moi
 De fuir ton ciel béni
 Que je chéris.
 Ton seul souvenir
 Fait épanouir
 Dans mon coeur triste et las
 Un peu de joie!

229. LA SCYNE (var) - Plage de Mar-Vivo - Les Sablettes



A tous les Membres et Amis

'Ce bulletin'
doit être aussi le vôtre!

Nous comptons sur votre
Participation

Envoyez-nous vos documents
(photos, dessins ayant trait
à NOTRE RÉGION
poèmes, textes, archives diverses..

TOUT
est à adresser à :

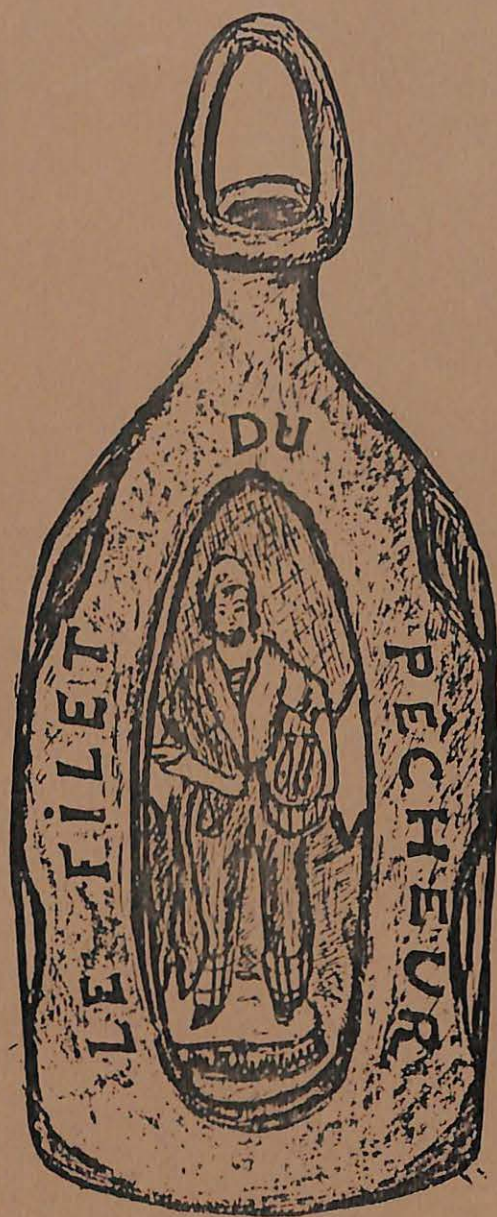
M^{me} Marie-Magdeleine GEORGES
1, Rue Paul YAILLANT
Papeterie-Librairie
83 500 - LA SEYNE

Et vous qui n'avez rien à nous communiquer, mais qui
voulez savoir, connaître, découvrir des renseignements
divers sur Notre Région, Notre Ville, son Histoire,
l'origine de certains mots ou expressions...

Ecrivez-nous pour poser vos questions, nous
vous répondrons dans la mesure du possible
et le mieux que nous pourrions.

"Alors à bientôt..."

CE BULLETIN EST REALISE
AVEC LA COLLABORATION TECHNIQUE
DE LA MUNICIPALITE DE LA SEVNE



dessin de Marie-Magdeleine GEORGES

réalisation artisanale de Marthe Beaudesson